



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

Séance du 7 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqué, se sont réunis, dans la salle des fêtes de la commune, sous la Présidence de Madame Chantal BELLACHE, Maire.

Étaient présents : Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Denis GRANDET, M. Jérôme MILLET, les Conseillers M. David DUBOIS, Mme Marina GALLAY, M. Siegfried HUCK, Mme Pascale ROULET, Mme Julia DOMINGUES, Madame Fanny DA MOTA

Absents et excusés: Mme ROLLET Marie-Christine

Mme Marie-Christine ROLLET, a donné pouvoir à Madame Fanny DA MOTA.

Monsieur Jean-Marie FONTAINE a été élu secrétaire de séance

Délibération N° 11 - 2022-

Membres

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

27/03/2022

OBJET : VOTE DES TAUX 2022- 1259

Madame le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code Général des Impôts et son article 1639 A ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres de maintenir pour 2022, les taux d'imposition sur le foncier bâti et le foncier non bâti à leur niveau de 2021, soit :

- ✓ Taux d'imposition sur le foncier bâti : 43,87 % ;
- ✓ Taux d'imposition sur le foncier non bâti : 58,69 %

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins
- Le comptable Publique du SGC Provins

Fait et délibéré à CHALAUTRE LA PETITE, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme,

Chalautre la Petite le 7 avril 2022



Chantal BELLACHE